

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 11 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mmes Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 5 janvier 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Frédéric VAILLANT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2024/008 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 -
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2023/123 DU 23 NOVEMBRE 2023**

M. le Maire informe les élus que la décision modificative n°1 (délibération n° 2023/123 du 23 novembre 2023) doit être modifiée car elle comporte une erreur dans la présentation des écritures budgétaires du tableau.

En effet, le tableau présenté initialement ne comportait pas les virements de la section d'exploitation vers la section d'investissement qui sont nécessaires à l'équilibre général de la décision modificative.

M. le Maire précise que les autres inscriptions de cette décision modificative n° 1 présentées au Conseil Municipal du 23 novembre 2023 n'ont pas fait l'objet de modification.

.../...

DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET EAU POTABLE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent ² d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 600,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 600,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	2 600,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 600,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 600,00 €
D-139111 : Agence de l'eau	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	2 600,00 €
Total Général		5 200,00 €		5 200,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **MODIFIE** la délibération n°2023/123 du 23 novembre 2023, comme précisé ci-dessus.
- **VOTE** la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau Potable 2023.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 12 janvier 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Frédéric VAILLANT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
 TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 15 JAN. 2024 ET
 PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 15 JAN. 2024

THÔNES, le

15 JAN. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET